



## Aménagement allée de garage

Par **Diane054**, le **02/04/2021** à **18:01**

Bonjour,

Nous avons construit il y'a plus de 2 ans. Aujourd'hui nous décidons de recouvrir les graviers devant notre garage ainsi que l'allée qui mène à la porte d'entrée par un macadam. Notre maison est basée sur un vide sanitaire car le terrain est au-dessus du niveau de la route et soumis à la montée des eaux (environ 5 cm). Par conséquent, nous avons amené beaucoup de cailloux pour faire une allée de garage permettant de rejoindre la route. La mairie me demande de remplir le cerfa 13703\*07 en m'indiquant verbalement que je n'avais pas précisé sur mon permis de construire que l'allée serait recouverte de macadam elle se verrait donc refuser notre demande. Avons nous un recours ? pouvons nous anticiper cette décision et la contrer ?

Merci pour votre retour.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2021** à **09:01**

Bonjour,

Ce n'est pas un permis de construire qu'il faut mais une autorisation de travaux afin que le bitume envisagé puisse s'harmoniser avec le quartier.

Par **Diane054**, le **03/04/2021** à **09:14**

Merci pour votre intérêt, en effet elle ne me demande pas un permis de construire mais une autorisation de travaux.

Cependant j'ai eu un contact m'informant qu'aucune demande n'est à effectuer.

Par **Bibi\_retour**, le **06/04/2021** à **17:08**

Bonjour,

1- Avez-vous vérifié, s'il existe, que la quantité d'espaces verts/pleine terre est respectée ?

2- la DP pour l'aménagement des abords d'une construction ne peut être imposée que si votre terrain est situé dans un secteur patrimonial remarquable ou les abords des monuments historiques (art. R.421-24 du code de l'urbanisme). Est-ce le cas ?